

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an **DEUX MIL VINGT CINQ**, le **mercredi 11 juin à vingt heures**, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame **BRICAUD Nathalia**, Maire.

Étaient présents : Mme **BRICAUD** Nathalia, Mme **CHEMIN** Delphine, M. **KARM** Jean-Marie, Mme **AMARAL** Sandra, Mme **BICENKO** Katherine, Mme **KONIECZKA-CHANDI** Katia, Mme **LAMARQUE** Nadine, M. **TREFFON** Laurent.

Étaient absents excusés :

M. **ROBIN** Gilles a donné pouvoir à Mme **CHEMIN** Delphine,
M. **ROPERS** Patrick a donné pouvoir à Mme **BRICAUD** Nathalia.

Étaient absents non excusés : Mme **CORREIA** Sandrine et M. **POLICE** Yves.

Secrétaire de Séance : M. **KARM** Jean-Marie.

Date de convocation	05/06/2025
Date d'affichage	05/06/2025
Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être composé	15
Nombre de Conseillers en exercice	12
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance	8

Délibération 2025-14 : Autorisation donnée au maire pour solliciter une subvention pour l'achat d'équipements de sécurité

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2025-07 du 9 avril 2025 portant approbation du Budget primitif 2025,

Considérant qu'en février 2024, la commune a sollicité auprès des services de l'État une subvention pour l'achat d'équipements visant à sécuriser les dossiers administratifs en mairie et que cette dernière a malheureusement été refusée,

Considérant que cette année encore cette demande est réitérée dans le cadre du renforcement de la sécurité des systèmes d'information de la collectivité,

Considérant que la mise en sécurisation des dossiers administratifs a pour objectif de garantir l'intégrité et la confidentialité des données, notamment en prévenant les risques susceptibles de détruire les documents et en s'assurant que des tiers non-autorisés n'y aient pas accès,

Considérant qu'à cet effet, la mairie souhaite acquérir une armoire rideau fermant à clef et une armoire forte à serrure numérique et sécurité antifeu selon le plan de financement ci-après :

DESCRIPTION	MONTANT HT	RECETTES	RESTE À CHARGE VILLE HT (20%)
		Subvention de l'État (80%)	
<ul style="list-style-type: none"> Fourniture armoire à rideaux fermant à clef 	476,30 € <i>(dont remise de 6%)</i>	381,04 €	95,26 €
<ul style="list-style-type: none"> Fourniture armoire forte à serrure numérique et sécurité antifeu 	3 003,30 € <i>(dont remise de 6%)</i>	2 402,64 €	600,66 €
TOTAL	3 479,60 €	2 783,68 €	695,92 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (10 voix POUR),

- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter auprès des partenaires institutionnels (Département des Yvelines, Région Ile-de-France, ...) des subventions pour l'acquisition d'équipements de sécurité.
- **APPROUVE** la réalisation du projet présenté estimé à 3 479,60€ HT.
- **S'ENGAGE** à utiliser ces subventions, sous son entière responsabilité, pour l'achat d'équipements de sécurité susvisés.
- **S'ENGAGE** à financer la part de dépense restant à charge.
- **DÉCIDE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal de l'exercice 2025.
- **CONFIRME** que la délibération sera adressée à :
 - Monsieur le Sous-Préfet de Rambouillet,
 - Monsieur le Comptable public.

Fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre

Le secrétaire de séance



Jean-Marie KARM



Le Maire

Nathalia BRICAUD

Certifié exécutoire le présent acte

Publié le :

18 juin 2025

Transmis à M. le Sous-Préfet le :

17 juin 2025